Guide pour la vérification des compétences lors du débardage avec des machines forestières équipées de treuil

Contenu

- **(A)** Informations générales
- **(B)** Vérification des compétences (parties 1 et 2)
- **(C)** Constatations / mesures / contrôles

(A) Informations générales

Avec ce guide, SylvaTOP met à disposition un outil permettant de vérifier les compétences exigées par la directive CFST n° 2134 «Travaux forestiers» pour le débardage avec des machines forestières équipées d'un treuil. La vérification porte principalement sur la «sécurité au travail, l'ergonomie et la protection de la santé ». Les éventuels écarts constatés sont consignés et des mesures correctives sont définies. Un contrôle final permet de s'assurer de la mise en œuvre de ces mesures. **La vérification peut être effectuée à l'interne ou par des spécialistes externes.**

Règlements et documents:

- Directive CFST n° 2134 «Travaux forestiers» (ch. 6.2, annexes 2 et 5 ainsi qu'annexe 8, B1)
- La récolte du bois – notions de base 2023 (abattage, II/37 à II/44 et débardage, IV/1 à IV/34)
- Fiche thématique Suva n° 33117 «Contrôle des treuils, câbles et accessoires de levage pour les travaux forestiers»

Éléments de la vérification des compétences:

- **Partie 1: «Entretien avec le/la conducteur/trice d'engin forestier et débardage pratique avec des machines forestières équipées d'un treuil».** Selon la directive CFST n° 2134 «Travaux forestiers», annexe 5, p. 52-53, et annexe 8, B1, p. 59.
- **Partie 2: «Mise à terre d'un arbre déjeté à l'aide d'un treuil avec une poulie de renvoi».**
  Cette partie est recommandée à titre facultatif par SylvaTOP en raison du nombre élevé d'accidents.

Particularités:

- Si certaines compétences ne peuvent pas être vérifiées, il convient de le consigner et de procéder à leur vérification lors d'une intervention ultérieure.
- Lors de l'utilisation de petits engins (petits tracteurs forestiers, treuil à câble motorisé, etc.), seules les activités effectivement réalisées lors du débardage ou, à titre facultatif, lors de travaux de bûcheronnage doivent être vérifiées.
- Les travaux avec «une grue de débardage» ne font pas partie de la vérification.

Exigences relatives aux personnes chargées de vérifier les compétences selon le présent guide:

- expert/e actif/ve aux examens «de forestier-bûcheron CFC» dans le domaine de la récolte du bois et du débardage, ou
- enseignant/e actif/ve dans le cours interentreprises C «Débardage» destiné aux personnes en formation de forestier-bûcheron/forestière-bûcheronne CFC, ou
- conducteur/trice de machines forestières avec brevet fédéral, ou
- contremaître forestier/ère avec brevet fédéral, ou
- forestier/ère ES diplômé/e de Lyss ou de Maienfeld.

Conditions préalables à la vérification des compétences:

- Le/la conducteur/trice de machine est titulaire d'un CFC de forestier-bûcheron/forestière-bûcheronne ou a suivi la formation prévue à l'art. 21a de la loi fédérale forestière, art. 21a «Sécurité au travail» (cours de base et de perfectionnement en récolte du bois).
- L'instruction du/de la conducteur/trice à l'utilisation de la machine forestière et du treuil est attestée.
- La machine forestière et le treuil répondent aux exigences de sécurité et sont prêts à l'emploi.
- La disponibilité d'un chantier approprié permettant de réaliser la partie 1 et, si besoin la partie 2 (facultative).
- un mandat de travail et l'organisation en cas d'urgence sont disponibles pour l'intervention pratique.

Déroulement de la vérification des compétences:

- Les conditions préalables à la vérification des compétences sont remplies
- Entretien et évaluation en situation pratique
- Consigner les constatations
- Décrire les éventuelles mesures correctives
- Discuter des constatations et des mesures
- Contrôler la mise en œuvre des mesures

SylvaTOP

c/o WaldSchweiz, Rosenweg 14,
4502 Solothurn, sylvatop.ch

(B) Vérification des compétences (parties 1 et 2)

Conducteur/trice

Nom	Prénom	Date de naissance
Formation		**Téléphone**

Vérificateur/trice

Nom	Prénom	Date de naissance
Formation		**Téléphone**

Partie 1: «Entretien avec le/la conducteur/trice et débardage pratique avec une machine forestière équipé d'un treuil»

Si certaines compétences ne peuvent pas être vérifiées, il convient de le consigner et de procéder à leur vérification lors d'une intervention ultérieure. **V = pertinent mais pas contrôlé, à vérifier ultérieurement. NA = Non applicable, aucune vérification ultérieure nécessaire.**

		OUI	NON	V	NA
1	**Entretien avec le/la conducteur/trice d'engin forestier**				
1.1	Le plan de maintenance de la machine forestière et du treuil est-il connu et à jour?	☐	☐	☐	☐
1.2	Une inspection du treuil, du câble et des moyens d'élingage a-t-elle été réalisée ou est-elle planifiée?	☐	☐	☐	☐
1.3	Les câbles de traction et les moyens d'élingage sont-ils adaptés à la force de traction maximale du treuil?	☐	☐	☐	☐
1.4	Le mandat de travail et l'organisation en cas d'urgence le plan d'urgence sont-ils connus?	☐	☐	☐	☐
1.5	Quelle est la force de traction maximale du treuil de droite?	**Tonnes:**	☐		
1.6	Quelle est la force de traction maximale du treuil de gauche?	**Tonnes:**	☐		
2	**Positionnement de la machine**				
2.1	La machine est positionnée sur un sol stable, est sécurisée et orientée dans le sens de traction.	☐	☐	☐	☐
3	**Descendre de la machine**				
3.1	Descendre face à l'engin / ne pas sauter	☐	☐	☐	☐
3.2	Les EPI sont portés hors de la machine (casque, gants, etc.)	☐	☐	☐	☐
4	**Tirer le câble**				
4.1	Saisir le câble par la boucle ou l'extrémité	☐	☐	☐	☐
4.2	Le câble doit être immobile lors du changement de main	☐	☐	☐	☐
5	**Élinguer la charge**				
5.1	Passer le câble de traction sous le tronc depuis le côté correspondant au sens de traction et l'élinguer en étranglement	☐	☐	☐	☐
5.2	Le crochet de la chaîne choker est correctement accroché au câble de traction	☐	☐	☐	☐

		OUI	NON	V	VA
6	**Renvoi du câble / montage de la poulie de renvoi**				
6.1	L'emplacement et les dimensions de l'arbre d'ancrage sont appropriés	☐	☐	☐	☐
6.2	La ceinture d'ancrage ou la sangle n'est pas vrillée	☐	☐	☐	☐
6.3	La distance entre la poulie de déviation et l'arbre d'ancrage est respectée (La récolte du bois IV, p. 25)	☐	☐	☐	☐
7	**Mise en tension de la charge**				
7.1	Les zones dangereuses au sens de la directive CFST n° 2134 (p. 46 à 48) sont respectées	☐	☐	☐	☐
7.2	Le contact visuel avec la charge et la machine est assuré	☐	☐	☐	☐
7.3	La traction est interrompue avant les obstacles potentiels	☐	☐	☐	☐
7.4	Les accessoires d'élingage et les moyens auxiliaires sont utilisés correctement	☐	☐	☐	☐
8	**Déplacement de la charge**				
8.1	Le volume de la charge est adapté à la machine, à la desserte et aux conditions météorologiques	☐	☐	☐	☐
8.2	Lors du déplacement de la charge, la machine ne présente aucun risque de basculement	☐	☐	☐	☐
9	**Décrocher la charge**				
9.1	Se tenir à un emplacement sûr lors du «relâchement et de l'abaissement» de la charge	☐	☐	☐	☐
9.2	Se tenir à un emplacement sûr lors du décrochage des moyens d'attache et de l'enroulement du câble de traction	☐	☐	☐	☐
10	**Empilage du bois**				
10.1	Les manœuvres avec la machine sont effectuées en toute sécurité	☐	☐	☐	☐
10.2	La machine est utilisée dans le respect de ses limites d'utilisation	☐	☐	☐	☐
10.3	Le bois est entreposé de manière à empêcher tout risque de roulement ou de glissement	☐	☐	☐	☐

Partie 2: «Mise à terre d'un arbre déjeté à l'aide d'un treuil avec renvoi du câble»

11	**Mesures de sécurité**				
11.1	En cas d'arbre penché à l'opposé de la direction de chute prévue, des mesures de sécurité sont prises (directive CFST n° 2134, p. 45)	☐	☐	☐	☐
11.2	La communication est assurée par radio ou par gestes	☐	☐	☐	☐
11.3	La personne chargée de l'abattage donne les consignes	☐	☐	☐	☐
12	**Positionnement de la machine / choix de la ligne de câble**				
12.1	La machine est sur un sol stable, sécurisée et orientée dans le sens de traction	☐	☐	☐	☐
12.2	Le bouclier avant est abaissé (à 50 cm du sol)	☐	☐	☐	☐
12.3	Les rouleaux de guidage du câble réglables en hauteur sont en position basse	☐	☐	☐	☐
12.4	Le véhicule est stationné dans un endroit sûr	☐	☐	☐	☐
13	**Arbre d'ancrage pour la déviation du câble**				
13.1	L'emplacement et la stabilité de l'arbre d'ancrage sont appropriés	☐	☐	☐	☐

		OUI	NON	V	VA
14	**Montage de la poulie de dérivation**				
14.1	La ceinture d'ancrage ou la sangle n'est pas vrillée	☐	☐	☐	☐
14.2	La distance entre la poulie de dérivation et l'arbre d'ancrage est respectée (La récolte du bois IV, p. 25)	☐	☐	☐	☐
15	**Mise en place du câble sur l'arbre à mettre à terre**				
15.1	Les moyens supplémentaires pour la mise en place du câble sont utilisés correctement (échelle, perche télescopique, équipement de grimpe)	☐	☐	☐	☐
15.2	Le câble est fixé correctement à une hauteur appropriée	☐	☐	☐	☐
15.3	Le câble suit une trajectoire rectiligne entre l'arbre et la poulie et/ou la machine	☐	☐	☐	☐
16	**Mise en tension**				
16.1	Contrôler l'installation et le cheminement du câble	☐	☐	☐	☐
16.2	Mettre le câble en tension jusqu'à ce que la couronne réagisse	☐	☐	☐	☐
17	**Mise à terre de l'arbre à l'aide du treuil**				
17.1	L'emplacement du/de la conducteur/trice est correct (au sens de la directive CFST n° 2134, ch. 6.1.11)	☐	☐	☐	☐
17.2	Mettre l'arbre à terre au treuil sur instruction de la personne chargée de l'abattage, avec un régime moteur adapté	☐	☐	☐	☐
18	**Poursuite du travail après la mise à terre**				
18.1	L'arbre repose de manière stable et sûre au sol	☐	☐	☐	☐
18.2	La zone de la couronne et le couloir de chute sont contrôlés, sécurisés et dégagés	☐	☐	☐	☐

(C) Constatations / mesures / contrôles

du n°:	**Constatation**	
	Mesure	
	Contrôle / Date	

du n°:	**Constatation**	
	Mesure	
	Contrôle / Date	

du n°:	**Constatation**	
	Mesure	
	Contrôle / Date	

du n°:	**Constatation**	
	Mesure	
	Contrôle / Date	

du n°:	**Constatation**	
	Mesure	
	Contrôle / Date	

du n°:	**Constatation**	
	Mesure	
	Contrôle / Date	

Résultat communiqué au conducteur ou à la conductrice de machine ou à la direction de l'entreprise

Conducteur/trice de machine ou direction de l'entreprise:	**Vérificateur/trice:**
Date:	**Date:**